

Instructrice - Instructeur de cours collectifs de fitness

RÉF | 7285

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de : Réaliser un accueil global; Poursuivre l'accueil pour une prise en charge personnalisée du pratiquant; Composer une séance dans le cadre d'un cours collectif avec ou sans support musical; Organiser la séance; Gérer le groupe; Fidéliser les pratiquants et participer à la gestion courante du club de fitness; Réaliser les premiers soins en cas d'incident/accident; Encadrer une équipe.

Programme

- **Cours :**

UAA1 Accueillir les pratiquants : Assurer l'accueil des pratiquants dans un centre de fitness

UAA2 Gérer les tests : Gérer les questionnaires et les tests liés à la pratique du fitness et promouvoir une vie saine

UAA3 Gérer une séance : Préparer, animer et gérer une séance

UAA4 Intervenir : Intervenir en cas d'accident/incident

- **Pratique professionnelle :**

En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une [convention de stage](#) avec un patron-formateur, supervisée par un [délégué à la tutelle](#) qui est chargé de tous les aspects administratifs et qui veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Un stage d'observation de 40 heures est obligatoire pour les candidats qui ne peuvent prouver une occupation dans le métier via une convention de stage ou un contrat de travail.

Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours, [consultez la fiche formation de l'IFAPME](#)

• **Attention :**

Le candidat sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.

MAIS, les cours seront suivis au [Centre IFAPME](#).

**Certification(s)
visée(s)**

Diplôme de coordination et d'encadrement

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

1 an

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée

Début

Septembre

Coût

270 euros

CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis
administratifs**

Est admis aux cours, l'auditeur qui satisfait à l'obligation scolaire et qui répond à l'une des conditions de formation antérieure ci-après:

- Etre titulaire du certificat de l'enseignement secondaire inférieur (C2D)
- Etre titulaire du certificat de l'enseignement secondaire du second degré dans une section générale, technique ou artistique (CESDD)

En outre, l'auditeur devra être titulaire d'une attestation de réussite des cours généraux du moniteur sportif « Initiateur » et des cours généraux du moniteur sportif « Educateur » organisés par l'ADEPS

Une dérogation peut être accordée sur base d'un dossier justifiant l'expérience professionnelle

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

[Consultez les modalités d'inscription dans un centre IFAPME sur le site de l'organisme.](#)

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages ([voir les permanences](#)).

Organisme

SFPME / IFAPME - Chef d'Entreprise

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: 0800 85 210

<https://www.efp.be/>

